



**Centre Météorologique
de GUADELOUPE**

**Niveau de vigilance : JAUNE
Danger : Cyclone**

**Bulletin de suivi n°1 pour la Guadeloupe
Episode n°8-GD**

Emis le : vendredi 06 juillet 2018 à 16h04 légales (soit 20:04 UTC)
Par : Centre Météorologique de Guadeloupe
Date et heure du prochain bulletin : Ce soir vendredi 6 juillet 2018 vers 18h

Début d'événement : dimanche 8 juin 2018 vers 15h locales
Fin d'événement estimée : mardi 10 juin 2018 vers 08h locales

Situation actuelle :

Ouragan de catégorie 1 BERYL

Position estimée le 06-07-2018 à 15 UTC : 10.7 N 46.5 W

Distance de la Guadeloupe au centre du phénomène : 1736 km

Déplacement : ouest 275 degrés à 24km/h - **Pression au centre** : 994 hPa

Vent max sur 1 mn : 70 nœuds **Rafales** : 85 nœuds

Prévisions :

Le temps se dégrade dimanche avec un ciel nuageux et des averses plus fréquentes avant l'arrivée de l'Ouragan Beryl sur les Petites Antilles.

Cette dégradation pourra être plus marquée en soirée sur notre archipel durant la nuit de dimanche à lundi, selon la position de Beryl lors de son passage sur l'arc antillais.

La trajectoire actuellement prévue envisage un passage juste au Sud de la Guadeloupe.

Une très grande incertitude demeure actuellement sur cette trajectoire qui est susceptible de changer durant les 48h à venir.

Données observées :

Vent prévus : si Beryl suit la trajectoire actuellement prévue, les vents moyens pourront atteindre 90 à 100 km/h sur la Guadeloupe, avec des rafales possibles de 120 km/h.

Mer : une mer forte devraient accompagner le passage de Beryl, avec des creux moyens de 3 à 4m environ.

Mesures individuelles de comportement préconisées par la préfecture :

VIGILANCE JAUNE CYCLONE : SOYEZ ATTENTIFS!

JMI1 : Rester vigilant et se tenir informé de l'évolution du phénomène en restant à l'écoute des bulletins d'information météorologique.

JMI2 : Vérifier les réserves nécessaires (alimentation, eau, bougies, piles, médicaments...).

JMI3 : Vérifier votre poste de radio (piles).

JMI4 : Éviter d'entreprendre de longues randonnées en montagne ou à proximité de cours d'eau.

JM15 : Ne pas prendre la mer pour une longue période sans obligation particulière.